



Statistique de l'impôt fédéral direct, personnes physiques – Communes Année fiscale 2006

INTRODUCTION

La présente statistique fournit les résultats fiscaux **pour les personnes physiques par commune pour l'année fiscale 2006** (année de calcul et année fiscale 2006, année d'échéance 2006) dans tous les cantons et les communes.

Les **résultats pour la Suisse sont à partir de l'année fiscale 2003 de nouveau dépouillés** et publiés car tous les cantons appliquent le système de la taxation annuelle postnumerando.

Les publications ne sont plus diffusées sur papier. En revanche, les résultats pourront être consultés sur Internet, en format EXCEL.

La classification par **groupes de professions** se fonde sur les indications transmises par les cantons. Les données n'étaient pas complètes pour un canton, raison pour laquelle nous renonçons à publier tous les facteurs. Tous les contribuables de ce canton seront considérés comme indépendants ou dépendants.

La publication des **résultats par commune** se fonde sur 29 statistiques, auxquelles il est possible d'accéder sur notre site Internet (format Excel). Un tableau présente également l'ensemble des résultats de ces statistiques (attention: ce tableau occupe environ 10,9 MB de mémoire).

Les résultats portent sur les contribuables acquittant l'impôt fédéral direct et sont déterminés selon différents critères:

- groupe de profession,
- état civil,
- classe du revenu net,
- classe du revenu imposable.

Les statistiques sont réparties par cas et donnent une analyse des cas normaux ainsi que des cas normaux et spéciaux (cf. Explications).

Les résultats portent également sur les contribuables qui n'acquittent pas l'impôt fédéral direct. Ils indiquent:

- le nombre de contribuables par groupe de profession, et
- le nombre de contribuables selon l'état civil.

Les présentes statistiques indiquent aussi le rendement de l'impôt total (cas normaux et spéciaux, prestations en capital d'institutions de prévoyance et impôt à la source) ainsi que les cotes par tête calculées sur la base de la population recensée en 2000.

Les communes qui après une sélection ne présentent pas de contribuable ne seront pas mentionnées dans la feuille de calcul.

Pour établir le revenu net, on a ajouté au revenu imposable les déductions répertoriées en procédant comme suit:

Revenu imposable 30 000 fr.

Déductions

Personne mariée		*)
Un enfant ou une personne nécessiteuse	+	6 100 fr.
Primes d'assurances et intérêts de capitaux d'épargne	+	3 300 fr.
Déduction augmentée de fr. 700 par enfant	+	700 fr.
Produit du travail du conjoint, au maximum	+	7 600 fr.

Revenu net 47 700 fr.

*) Déduction comprise dans le barème.

Le revenu net calculé de cette manière ne recouvre toutefois pas la notion de revenu net au sens de la législation; il s'agit d'une valeur statistique. Selon la loi sur l'impôt fédéral direct (LIFD), la déduction pour primes d'assurances et intérêts de capitaux d'épargne ainsi que la déduction pour le produit du travail du conjoint, entre autres, sont déjà défalquées du revenu brut; d'après la loi, le montant restant constitue le revenu net.

Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements auprès de

M. Bruno Schneeberger, au 031 / 322 73 84 ou bruno.schneeberger@estv.admin.ch
ou de M. Daniel Schrag, au 031 / 322 73 85 ou daniel.schrag@estv.admin.ch

Réalisation:	Division Etudes et supports
Rythme de parution:	Annuel
Langue du texte original:	Allemand
Copyright:	AFC, Berne 2009
